

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

**Entrepôt (bâtiment 10)**

Ranch Bar U

L'entrepôt 10 du ranch Bar U fait partie de la première phase de la construction, qui se serait étalée du milieu des années 1880 au début des années 1900. On croit que l'entrepôt 10 a été construit à un autre endroit puis déplacé à son emplacement avant 1916. Le bâtiment qui fait partie d'une série de trois servait initialement à entreposer des provisions en vue de la préparation des aliments dans la cuisine du dortoir/cuisine voisin. L'entrepôt 10 est un élément du lieu historique national du ranch Bar U. Parcs Canada est l'agence responsable de l'édifice. Consulter le rapport 92-017 du BEEFP.

**Raisons de la désignation**

L'entrepôt 10, à titre d'élément du complexe du ranch Bar U, a obtenu la désignation d'«édifice classé» en raison des liens historiques du bâtiment avec l'ensemble du ranch, de sa conception utilitaire et de sa contribution à la qualité esthétique générale du complexe, ainsi que des qualités exceptionnelles de l'emplacement et du cadre.

À titre d'élément du ranch Bar U, l'entrepôt est fortement associé à l'évolution de l'élevage en Alberta. Construit entre le milieu des années 1880 et le début des années 1900, l'entrepôt est associé au nom de George Lane, un important éleveur albertain, embauché en 1884 comme contremaître de la ferme d'élevage du ranch, pour ensuite diriger le ranch de 1902 à 1925. L'entrepôt 10 est aussi associé à Patrick Burns, qui achetait le ranch Bar U en 1927 pour étendre son vaste empire du bétail. Burns, un pilier de l'industrie de la transformation des viandes dans l'Ouest canadien au milieu des années 1920, a été reconnu comme un personnage d'importance nationale.

L'entrepôt 10 fait partie intégrante du groupement historique associé à l'aire communale axée sur le ruisseau Pekisco; il constituait un élément fonctionnel important de la vie quotidienne au ranch à mesure qu'il s'établissait. Il présente une configuration caractéristique d'une variété de structures simples érigées pour servir d'abri préliminaire ou de dépendance aux premières étapes de l'établissement dans l'Ouest canadien. Le bâtiment 10 est le produit d'une approche simple et fonctionnelle de la construction. Le groupement dont il fait partie crée une forte impression esthétique avec ses volumes trapus, sa disposition cohérente et l'interaction des pentes variées des toits.

À titre d'élément d'un complexe cohérent de bâtiments disposés de façon très fonctionnelle dans un cadre naturel simple et splendide, l'entrepôt 10 apporte une importante contribution à la personnalité du ranch Bar U. La structure renforce la personnalité actuelle du ranch qui en est une de complexe administratif historique de ranch. Il fait également partie du groupe de bâtiments antérieurs à 1927 qui contribue à la valeur historique du complexe et en fait l'un des plus importants ranchs anciens de la région. La désignation de l'emplacement comme lieu historique national renforce cette valeur.

Numéro du BEEFP 92-017

Longview (Alberta)

**Entrepôt (bâtiment 10)**

Ranch Bar U

### Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial de l'entrepôt 10 réside dans l'équilibre de ses lignes, ses techniques et matériaux de construction, sa finition extérieure, ses caractéristiques intérieures et dans les liens étroits entre les entrepôts adjacents et le ruisseau Pekisko.

L'entrepôt 10 est celui des trois bâtiments situé le plus à l'ouest. Il s'agit d'une structure simple d'un étage, dotée d'un toit à pignon. Ses murs sont construits de rondins équarris posés à l'horizontale et, contrairement à ses voisins, les murs sont revêtus d'un placage biseauté. Le toit est soutenu par des chevrons de poteaux reliés par des solives de plafond, le tout couvert de bardeaux de cèdre.

Il n'y a pas de cloisons intérieures. Les murs et les plafonds sont revêtus de panneaux de tôle évoquant une fonction spécialisée, peut-être l'entreposage du carburant. Les indices de l'évolution du bâtiment devraient être protégés. Il faudrait protéger les signes des fonctions originales et la patine de l'usure.

L'entrepôt 10 est situé très proche des deux autres entrepôts et présente des avant-toits se chevauchant par endroits. Il a un rapport distinctif avec le niveau du sol, le bâtiment du milieu étant très bas tandis que celui du côté ouest dépasse les deux autres. Il faudrait protéger ces éléments caractéristiques d'emplacement et d'élévation. Tout aménagement de l'emplacement devrait chercher à conserver sa qualité fonctionnelle et respecter les modèles établis d'accès et de circulation sur l'emplacement. Toute modification de la circulation ou de l'accès devrait s'inspirer des habitudes historiques.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2000.03.27

Traduction